

RÉGIE DU LOGEMENT
ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

TABLE DES MATIÈRES

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX DE L'OPPOSITION ADRESSÉE À TOUS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX
--

1. Liste des voyages **hors Québec** pour l'année financière 2016-2017 :

- a) les endroits et dates de départ et de retour;
- b) la copie des programmes et rapports de mission;
- c) les personnes rencontrées;
- d) le coût (avec une ventilation par poste : frais de déplacement, d'hébergement, de repas, autres frais, etc.);
- e) les noms des ministres, députés, des membres du personnel de cabinet, des fonctionnaires concernés (avec leur titre) et des autres participants (avec leur titre) regroupés par mission;
- f) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et fonctionnaires concernés et autres participants;
- g) la liste des ententes signées ou annoncées, le cas échéant;
 - les détails de ces ententes;
 - les résultats obtenus à ce jour;
- h) les investissements annoncés, le cas échéant, ainsi que le nombre d'emplois estimé.
- i) la description de la nature du voyage incluant, le cas échéant, le nom du ou des événements concernés.

2. Pour chacun des voyages fait en avion ou en hélicoptère par chaque membre du Conseil des ministres, des membres des cabinets ministériels au Québec et des dirigeants d'organismes pour 2016-2017:

- a) l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour;
- b) les coûts ventilés ;
- c) le cas échéant, tout autre coût ventilé par poste: frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc.
- d) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires concernés et autres participants.

3. Liste des dépenses en publicité (incluant celles sur Internet), en articles promotionnels et en commandites pour chaque ministère (y compris le cabinet ministériel) et organisme. Fournir la liste détaillée de ces dépenses en indiquant :

- a) la ventilation des sommes dépensées pour 2016-2017, et les prévisions pour 2017-2018;
- b) les noms des firmes de publicité retenues;
- c) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi pour chacun (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
- d) les noms des fournisseurs, incluant les contrats de photographes;
- e) le but visé par chaque dépense;
- f) dans le cas d'une commandite, la raison et le nom de l'organisme bénéficiaire;
- g) le coût total et ventilé pour les communiqués de presse.

4. Liste des dépenses pour l'organisation et la tenue de conférences de presse, d'événements médiatiques, ou autres événements (sommets, congrès, conférences, etc.) :

Par le ministère, en incluant le cabinet ministériel ou l'organisme :

- a) les sommes dépensées en 2016-2017 et les prévisions pour 2017-2018, ventilées par type d'événement;
- b) le but visé par chaque dépense;
- c) le nombre total et liste d'événements, ventilé par type d'événement;

Par un professionnel ou par une firme externe:

- d) les sommes dépensées en 2016-2017 et les prévisions pour 2017-2018, ventilées par type d'événement;
- e) le nom du professionnel ou de la firme de publicité;
- f) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation, ou contrat négocié);
- g) la liste et les noms des fournisseurs et consultants, s'il y a lieu, incluant les contrats de photographies, des vidéos, etc.;
- h) le but visé par chaque dépense;
- i) le nombre total et liste d'événements ventilé par type d'événement.

5. La liste des dépenses en formation de communication :

Organisée par le ministère ou l'organisme :

- a) les sommes dépensées en 2016-2017 et les prévisions pour 2017-2018, ventilées par type d'événement;
- b) le but recherché par chaque dépense;
- c) nombre total et liste des formations ventilée par catégorie;

Organisée par un professionnel ou une firme externe :

- d) les sommes dépensées en 2016-2017 et les prévisions pour 2017-2018;
- e) le nom de la ou des firmes de publicité ou de communications;
- f) le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
- g) la liste et les noms des fournisseurs ou/et des consultants, s'il y a lieu;
- h) le but visé par chaque dépense;
- i) nombre total et liste des formations ventilée par catégorie.

6. La liste des dépenses en formation de communication :

Organisée par le ministère ou l'organisme pour le personnel politique, les membres du conseil exécutif ou les députés :

- a) les sommes dépensées pour l'exercice financier 2016-2017 et les prévisions pour 2017-2018;
- b) le but visé par chaque dépense;
- c) la nature de la formation;
- d) les personnes concernées.

7. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme, excluant le cabinet ministériel en 2016-2017, en indiquant:

- a) les noms du professionnel ou de la firme;
- b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
- c) le détail des travaux ou services effectués (but visé);
- d) la date d'octroi du contrat;
- e) le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;
- f) l'échéancier;
- g) dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

par le ou les cabinets ministériels en 2016-2017, en indiquant:

- a) les noms du professionnel ou de la firme;
- b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
- c) le détail des travaux ou services effectués (but visé);
- d) la date d'octroi du contrat;
- e) le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;
- f) l'échéancier;
- g) dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

8. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2016-2017 et qui ont fait l'objet de coûts additionnels autorisés par le sous-ministre ou le dirigeant de l'organisme public, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, en indiquant :
Indiquer si oui ou non le ministère ou l'organisme rend lui-même publique et disponible cette information par le biais de son site Internet ou autre moyen de communication.
- a) le nombre d'autorisations;
 - b) le nom du professionnel ou de la firme faisant l'objet de cet octroi;
 - c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat et faisant l'objet de cet octroi;
 - d) le montant accordé;
 - e) les motifs de la demande;
 - f) tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats.
9. Liste détaillée de tous les appels d'offres publics du ministère ou de l'organisme, en indiquant :
- a) la liste des soumissions et le montant de chacune;
 - b) la grille d'évaluation des soumissions;
 - c) la justification du choix du soumissionnaire retenu;
 - d) le délai entre la publication de l'appel d'offres et l'octroi du contrat;
 - e) le cas échéant, les appels d'offres annulés en cours de route et la raison de l'annulation.
10. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un cabinet ministériel en 2016-2017, en indiquant, pour chaque contrat :
- a) les noms du professionnel ou de la firme;
 - b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
 - c) le coût;
 - d) l'échéancier;
 - e) dans le cas d'un octroi par soumission, les noms des soumissionnaires et le montant des soumissions.

11. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2016-2017:

- a) Liste de toutes les ressources oeuvrant au sein d'un ministère ou d'un organisme et qui ne sont pas des employés du gouvernement;
- b) le total des coûts reliés à ces consultants, ventilé par catégories (incluant la masse salariale);
- c) le sommaire de tout contrat octroyé pour l'embauche de ces consultants;
- d) le nom de chaque consultant et la firme par laquelle il est employé;
- e) une description de son mandat;
- f) la date de début de son contrat;
- g) la date prévue de fin de son contrat;
- h) sa rémunération annuelle.

12. Pour chaque projet de développement informatique ou de modernisation des systèmes informatiques de plus de 100 000 \$ initié depuis l'année financière 2003-2004, au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère, indiquer :

- a) le nom du projet;
- b) la nature du projet;
- c) l'échéancier initial (et revu s'il y a lieu);
- d) le montant initialement prévu pour l'ensemble du projet;
- e) les plus récentes évaluations du coût du projet;
- f) les coûts engendrés jusqu'à maintenant par le projet, au total et ventilés par année financière;
- g) l'estimation des coûts restant à déboursier pour compléter la réalisation du projet;
- h) les firmes ou OSBL associés au développement du projet, incluant tous les sous-traitants associés au projet, les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour, le détail de tout contrat octroyé en précisant le mode d'octroi, le montant et les dates;
- i) le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour;
- j) le nombre d'employés (ETC) affectés à ce projet;
- k) le nombre de consultants externes intégrés ou oeuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère :
 - la valeur totale et ventilée des contrats ou ententes entre le ministère ou l'organisme et les firmes externes pour ces consultants.
- l) indiquer si l'étude d'opportunité évaluant les possibilités qu'offre le logiciel libre a été réalisée, comme l'exige la Politique cadre sur la gestion des ressources informationnelles des organismes publics.
- m) Nombre et liste des pénalités appliquées à des sous-traitants dans le domaine des TI pour les 10 dernières années.

13. Pour le cabinet ministériel et le bureau de circonscription, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2016-2017 (et la ventilation pour chaque mois), de chacune des dépenses suivantes:

- a) la photocopie;
- b) le mobilier de bureau;
- c) l'ameublement;
- d) la décoration et l'embellissement;
- e) le distributeur d'eau de source;
- f) le remboursement des frais de transport;
- g) le remboursement des frais d'hébergement;
- h) le remboursement des frais de repas;
- i) le remboursement des frais d'alcool et de fêtes;
- j) l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement :
 - I. a) au Québec;
 - II. b) à l'extérieur du Québec.

14. Séparément, pour le cabinet ministériel, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2016-2017 (et la ventilation pour chaque mois), de chaque dépense reliée à la téléphonie :

- a) le nombre de téléphones cellulaires (« BlackBerry », iPhone ou autres types de téléphones intelligents) utilisés;
- b) le nombre de tablettes électroniques utilisées (IPAD ou autres);
- c) le nombre de téléavertisseurs utilisés;
- d) les coûts d'acquisition des appareils;
- e) le coût d'utilisation des appareils;
- f) le coût des contrats téléphoniques;
- g) les noms des fournisseurs;
- h) le nombre de minutes utilisées;
- i) les ordinateurs portables;
- j) le nombre d'ordinateurs portables utilisés;
- k) le coût des frais d'itinérance;
- l) les coûts de résiliation, s'il y a lieu.

15.

a) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et plus.

b) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et moins.

c) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation): le nombre total de jours de maladie pris par le personnel.

d) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de personnes ayant dans leur réserve de congé de maladie moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi.

e) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation): le nombre d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.);

- le coût moyen par employé, selon la classe de travail.

f) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre total de jours de vacances pris par le personnel.

g) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de personnes ayant dans leur réserve de jours de vacances moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi.

h) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation): le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique.

i) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation): le nombre de personnes et la répartition par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires,

contractuels, etc.) qui reçoivent une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère, et qui reçoivent également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales et les établissements hospitaliers.

j) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation): l'évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix, etc.) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions).

k) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : l'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir.

l) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie.

m) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation): le nombre de postes par catégories d'emploi et par leur territoire habituel de travail (le centre principal de direction et chacune des régions).

n) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation): le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires.

o) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre d'employés permanents et temporaires.

p) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de départs volontaires, ventilé par raisons du départ.

q) Pour chaque direction du ministère et direction d'organisme relevant du ministère, le nombre de postes abolis ventilé par corps d'emploi, pour 2016-2017 et les cinq années précédentes;

r) L'effectif autorisé par le SCT en vertu de la loi 15 sur le contrôle des effectifs, par année, depuis l'instauration de la loi.

16.

a) Pour chaque ministère et organisme public, et ce par direction : le nombre de départs à la retraite en 2015-2016 et en 2016-2017, incluant le total et la ventilation des indemnités versées.

b) Pour chaque ministère et organisme public, et ce par direction : le nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines.

c) Pour chaque ministère et organisme public, et ce par direction : le nombre de départs à la retraite prévus pour 2017-2018 et 2018-2019 et les indemnités de retraite qui seront versées.

d) Pour chaque ministère et organisme public, et ce par direction : le nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats.

17. Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes en 2016-2017 en indiquant pour chacun d'eux :

a) l'emplacement de la location;

b) la superficie totale pour chaque local loué;

c) la superficie totale réellement occupée;

d) la superficie inoccupée;

e) le coût de location au mètre carré;

f) le coût total de ladite location;

g) les coûts d'aménagement, de rénovation réalisés depuis le 1er avril 2011, la nature des travaux et le ou les bureaux visés;

h) la durée du bail;

i) le propriétaire de l'espace loué;

j) les noms des sous-locataires et les revenus liés à des sous-locations, le cas échéant.

18. Pour le cabinet ministériel, les bureaux de circonscription des ministres, la direction générale du ministère et la haute direction des organismes publics, fournir le détail et la ventilation des coûts, pour 2016-2017, du déménagement, de l'aménagement, de la rénovation et autres travaux effectués dans les espaces occupés. Pour les rénovations, fournir :

a) la ou les dates des travaux;

b) les coûts;

c) le nom de la ou des firmes ayant effectué les travaux.

19. Liste du personnel de cabinet de chaque membre du Conseil des ministres durant l'année 2016-2017, en indiquant pour chaque individu :

- a) la date de l'entrée en fonction et la date de départ, le cas échéant;
- b) le titre de la fonction;
- c) l'adresse du port d'attache;
- d) le traitement annuel ou, selon le cas, les honoraires versés;
- e) la prime de départ versée, le cas échéant;
- f) le montant total et la ventilation des primes ou bonis reçus;
- g) la liste du personnel politique, incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale il relève;
- h) la description de tâches;
- i) le montant détaillé des salaires, des honoraires et des contrats donnés par le cabinet pour 2016-2017;
- j) le nombre total d'employés au cabinet;
- k) la masse salariale totale par cabinet pour les années financières 2015-2016 et 2016-2017;
- l) le nom des employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui prévu pour la fonction occupée;
- m) s'il a ou non signé les directives du premier ministre intitulées : *Directive sur la transparence et l'éthique relativement à l'exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre* et *Directive concernant les règles applicables lors de la cessation d'exercice de certaines fonctions pour l'État*.

20. Liste des sommes d'argent versées en 2016-2017 à même le budget discrétionnaire du ministre, du ministre délégué, du ministère ou de l'organisme, en indiquant :

- a) le nom de l'organisme concerné ou de la personne;
- b) la circonscription électorale;
- c) le montant attribué;
- d) le détail du projet visé et le but poursuivi par le ministère ou l'organisme.

21. Liste du personnel hors structure, par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), rémunéré par le ministère, mais qui n'occupe aucun poste dans ce ministère :

- a) le nom de la personne;
- b) le poste occupé;
- c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
- d) l'assignation initiale et l'assignation actuelle;
- e) la date de l'assignation hors structure;
- f) la date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu.

22. Liste du personnel en disponibilité par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), en indiquant :
- a) le poste initial;
 - b) le salaire;
 - c) le poste actuel, s'il y a lieu;
 - d) la date de la mise en disponibilité;
 - e) les prévisions pour 2017-2018.
23. Pour chaque ministère et organisme public (y compris les agences, sociétés, établissements, institutions, etc.), fournir pour 2016-2017, le nombre d'occasionnels mis à pied dont le ministère ou l'organisme a mis fin à l'emploi ou dont le contrat n'a pas été renouvelé, en précisant la ou les raisons et en ventilant :
- a) par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, personnel de soutien, fonctionnaires, etc.);
 - b) prévisions pour 2017-2018;
 - c) par catégorie d'âge.
24. Pour chaque ministère et organisme, depuis cinq ans, fournir le nombre de postes abolis par bureau régional et par catégorie d'emploi, ainsi que les prévisions pour 2017-2018.
25. Pour chaque ministère et organisme, liste des bureaux régionaux et de l'effectif étant rattaché, par catégorie d'emploi, à chacun de ces bureaux. Présenter l'évolution depuis cinq ans, ainsi que les prévisions pour 2017-2018, par mission.
26. Liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres, en indiquant :
- a) le nom de la personne;
 - b) le poste occupé et le nom de l'organisme;
 - c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
 - d) l'assignation initiale;
 - e) l'assignation actuelle;
 - f) la date de l'assignation hors structure;
 - g) la date de la fin de l'assignation (s'il y a lieu).
27. Liste de tous les abonnements aux journaux, aux revues mensuelles, aux publications (format papier ou électronique), aux sites spécialisés de recherche sur Internet (Eureka, etc.) du ministère et des organismes publics en 2016-2017, en précisant pour chaque abonnement :
- a) le coût de chacun;
 - b) le fournisseur;
 - c) la nature du service;

Ventiler le montant total par catégories.

28. Les sommes déboursées par le cabinet ministériel, le ministère ou les organismes publics pour l'achat de billets de saison, la réservation de loges et les frais payés afin de devenir membre d'un club privé ou autre.
29. Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public (incluant les événements ponctuels), fournir, et ce depuis l'existence du site :
- a) le nom du site Web;
 - b) le nom de la firme ou du professionnel, des personnes qui ont conçu le site;
 - c) les coûts de construction du site;
 - d) les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour;
 - e) les coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement);
 - f) la fréquence journalière, hebdomadaire et mensuelle des visites ventilée par section et/ou page du site (nombre de «hits»);
 - g) la fréquence moyenne de mise à jour;
 - h) le responsable du contenu sur le site.
30. Nominations, pour 2016-2017, de mandataires, d'émissaires, de négociateurs, de médiateurs, de commissaires, d'experts, d'enquêteurs et sans en restreindre la portée:
- a) la liste;
 - b) le nom de la personne;
 - c) les mandats de chacune de ces personnes;
 - d) le détail des contrats octroyés pour chaque mandat;
 - e) le résultat du travail effectué;
 - f) les échéances prévues;
 - g) les sommes impliquées.
31. Pour 2016-2017, les dépenses effectuées par ministère pour les tournées, les visites ou rencontres ministérielles et sous ministérielles dans les régions du Québec, en ventilant pour chacune des régions et en précisant l'objet de la visite pour chacune d'entre elles et en précisant l'objet des rencontres et les personnes ou organismes rencontrés.
32. Pour chaque ministère et organisme, concernant les demandes d'accès à l'information en 2015-2016 et 2016-2017:
- a) les coûts reliés au traitement et réponses aux demandes d'accès;
 - b) le montant total facturé et récolté découlant des demandes d'accès à l'information;
 - c) le nombre total de demandes reçues;
 - d) le nombre de refus (en précisant, par catégorie, les raisons et/ou articles de la Loi invoqués pour le refus);
 - e) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 20 jours;
 - f) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 30 jours;
 - g) le nombre de demandes ayant été traitées hors délai.

33. La liste exhaustive de tous les mandats et dossiers et de toutes les activités confiées à chaque adjoint parlementaire des membres du Conseil des ministres pour 2016-2017 :
- a) le coût (déplacements, etc.);
 - b) le nombre de ressources affectées;
 - c) le nombre de rencontres;
 - d) le nombre d'ETC affecté à chaque mandat en indiquant leur fonction et leur titre;
 - e) l'objet;
 - f) les dates.
34. Liste des entités administratives créées, fusionnées, scindées ou abolies sous la responsabilité du ministère en précisant les coûts de transition et les coûts de formation.
35. La liste des ententes et leur nature, signées en 2016-2017 entre le ministère ou l'organisme et le gouvernement fédéral ou d'autres provinces canadiennes, dont la signature a été permise à la suite d'une autorisation obtenue en vertu des articles 3.11, 3.12 ou 3.12.1 de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* ou d'une exclusion obtenue en vertu du premier alinéa de l'article 3.13 de cette même loi.
36. Le détail des crédits périmés et reportés pour chaque ministère et organisme par année budgétaire, et ce, pour l'année financière 2016-2017 et les prévisions pour 2017-2018.
37. L'inventaire complet des services tarifés que le ministère et les organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère offrent aux citoyens et les tarifs qu'ils exigent. Le coût unitaire de chacun de ceux-ci. La liste de tous les revenus autonomes (tarifs, permis, droits, redevances, etc.) du ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère pour les trois dernières années et les projections pour l'année 2017-2018.
38. Pour chaque ministère et organisme, une copie du plan de réduction des dépenses de fonctionnement pour 2016-2017 et les prévisions 2017-2018.
39. Pour chaque ministère et organisme public, les sommes reçues en 2016-2017, ainsi que les prévisions pour 2017-2018 et 2018-2019, en provenance du gouvernement fédéral ou d'un autre gouvernement. Indiquer de façon ventilée pour chaque programme, ententes ou autres les sommes reçues, la ou les dates des versements et à quelles fins elles ont été consacrées par le ministère ou l'organisme.
40. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2016-2017, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes au rendement et des bonis.

41. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2016-2017, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes de départ (allocations de transition), incluant les montants versés pour bris de contrat.
42. Pour chaque ministère et organisme dont les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc., fournir pour l'année financière 2016-2017 le montant total et la ventilation par catégorie d'emploi des augmentations de salaire.
43. Pour 2016-2017, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, à qui les salaires sont versés sans qu'aucune fonction ou tâche ne leur soit assignée? Pour chaque personne :
- a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions;
 - b) fournir la liste des salaires versés et préciser le montant total dépensé par le ministère ou l'organisme.
44. Pour 2016-2017, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, ayant été déplacés de leurs fonctions à la suite des remaniements ministériels? Pour chaque personne :
- a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions;
 - b) fournir la liste des salaires versés
45. La liste des personnes et le mandat des comités formés par le Conseil exécutif, les ministères et organismes ainsi que les honoraires donnés à ces personnes.
46. Pour la préparation des projets de loi, des politiques, des stratégies ou des consultations gouvernementales, indiquer, pour chaque type, si une entente de confidentialité a été requise par le ministère ou le cabinet auprès des partenaires. Le cas échéant, pour chacun des types visés, fournir la liste des partenaires engagés ainsi que ladite entente.
47. Coûts de reconduction des programmes existants : liste exhaustive des programmes ministériels existants à la fin de l'année financière 2016-2017 et qui n'ont pas été reconduits intégralement en 2017-2018. Pour chacun de ces programmes existants en 2016-2017, donner le coût de reconduction intégral et la dépense prévue aux crédits 2017-2018, en incluant les programmes qui ont été abolis et pour lesquels la dépense sera nulle.
48. Liste des situations en 2016-2017 où s'est appliqué le principe du cran d'arrêt, tel qu'il est défini dans le Budget de dépenses 2014-2015.

49. Indiquer les nouvelles initiatives ou toute majoration apportée à un programme existant, les montants en cause ainsi que les mesures prises pour dégager les sommes nécessaires à leur financement.
50. Nombre de fonctionnaires ou ETC affectés au Plan Nord en 2016-2017 et prévisions pour 2017-2018.
51. Ventilation du budget du ministère consacré au Plan Nord pour 2016-2017 et prévisions pour 2017-2018.
52. Nombre d'employés ou ETC affectés à la Stratégie maritime pour 2016-2017 et prévisions pour 2017-2018.
53. Ventilation budget du ministère consacré à la Stratégie maritime pour 2016-2017 et prévisions pour 2017-2018.
54. Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds vert.
55. Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds des ressources naturelles.
56. Liste des aides financières accordés en vertu de programme financés par le Fonds du Plan Nord.
57. Pour chacune des cinq dernières années, la somme allouée à l'externe pour tout type de service juridique.

58. Portrait global et montant total de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2016-2017 qui ont fait l'objet de coûts additionnels sans être autorisés directement par les sous-ministres ou les dirigeants d'organismes publiques, mais plutôt à la suite d'une délégation du pouvoir du dirigeant de l'organisme d'autoriser une dépense supplémentaire, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics.

Indiquer si oui ou non le ministère ou l'organisme compile cette information en faisant la distinction entre les coûts additionnels autorisés par le dirigeant de l'organisme et les coûts additionnels autorisés à la suite d'une délégation de pouvoir.

Fournir la liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) en indiquant :

- a) le nombre d'autorisations;
- b) le nom du professionnel ou de la firme touché(e);
- c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat;
- d) le montant accordé;
- e) le nom de la personne ayant autorisé la dépense supplémentaire;
- f) les motifs de la demande;
- g) tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats

Indiquer si oui ou non les ministères ou l'organisme rend lui-même publique et disponible cette information par les biais de son site internet ou autre moyen de communication.

59. Concernant les dépenses en informatique, pour chacun des ministères et organismes (incluant les agences, sociétés, établissements, institutions ou autres) et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018:

- a) la dépense totale (opération et capital);
- b) les grands dossiers en cours;
- c) le nombre d'employés attitrés aux dossiers informatiques;
- d) préciser le nombre en équivalent ETC et comparaison entre le nombre de ressources internes et externes dans le domaine des TI;
- e) le nombre de consultants externes attitrés aux dossiers informatiques.

60. a.

Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2016-2017, le montant total en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : la masse salariale.

b.

Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2016-2017, le montant total en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : des indemnités de retraite, s'il y a lieu.

61. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2016-2017, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le taux d'absentéisme.
62. Pour chaque ministère et organisme public, portrait complet et bilan détaillé des actions entreprises et des compressions réalisées à la suite de l'annonce du président du Conseil du trésor le 25 novembre 2014. Plus précisément, fournir l'information relative aux actions dans le cadre :
- a) du *Plan de réduction des effectifs pour les ministères et organismes* visant une réduction d'au minimum 2 % de leur niveau d'effectifs;
 - b) du chantier sur la révision et l'optimisation des structures et des organismes de l'État;
 - c) d'autres actions visant à limiter certains facteurs pouvant contribuer à augmenter les dépenses de rémunération;
 - d) de la suspension des bonis du personnel de direction et d'encadrement des ministères, des organismes gouvernementaux et des cabinets ministériels.

Fournir les prévisions pour 2017-2018.

63. Pour chaque ministère et organisme public, le détail des actions réalisées et/ou amorcées en 2016-2017 en vue d'atteindre les objectifs fixés dans la Stratégie gouvernementale de développement durable.
64. Pour chaque ministère et organisme, liste de tous les rapports (d'évaluation, de vérification, d'enquête ou autres), études, avis, analyses, etc., produits par le ministère ou commandés à un organisme ou une firme externe en 2015-2016 et 2016-2017 en indiquant pour chacun :
- a) le sujet;
 - b) la ou les raisons pourquoi il a été produit ou commandé;
 - c) les coûts reliés à sa réalisation;
 - d) le nom de l'organisme ou de la firme externe, s'il y a lieu.

Préciser, pour chacun, s'il découle d'une demande du ministre ou du cabinet ministériel.

65. Pour chaque ministère et organisme public, incluant les cabinets ministériels et membres du conseil des ministres, pour les années 2015-2016 et 2016-2017, le nombre total de personnes ayant bénéficié du paiement de cotisation à une association (ordre ou corporation) professionnelle en vertu de la Directive concernant le paiement par le gouvernement de cotisations à des associations (6-79) du Conseil du trésor ou de toute autre directive permettant un remboursement de ces cotisations, ventilé par association, ordre ou corporation professionnel en indiquant:

- a) la dépense totale relative au paiement des cotisations;
- b) la liste des associations, ordres ou corporations professionnels auxquels le gouvernement du Québec a versé un paiement pour cotisation;
- c) la liste des employés, cadres, dirigeants, ministres et juges ayant bénéficié de cet avantage.

1. Liste des voyages hors Québec pour l'année financière 2016-2017 :

- a) les endroits et dates de départ et de retour;
- b) la copie des programmes et rapports de mission;
- c) les personnes rencontrées;
- d) le coût (avec une ventilation par poste : frais de déplacement, d'hébergement, de repas, autres frais, etc.);
- e) les noms des ministres, députés, des membres du personnel de cabinet, des fonctionnaires concernés (avec leur titre) et des autres participants (avec leur titre) regroupés par mission;
- f) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et fonctionnaires concernés et autres participants;
- g) la liste des ententes signées ou annoncées, le cas échéant;
 - les détails de ces ententes;
 - les résultats obtenus à ce jour;
- h) les investissements annoncés, le cas échéant, ainsi que le nombre d'emplois estimé.
- i) la description de la nature du voyage incluant, le cas échéant, le nom du ou des événements concernés.

Aucun voyage hors Québec n'a été fait par la Régie du logement durant la période 2016-2017.

2. Pour chacun des voyages fait en avion ou en hélicoptère par chaque membre du Conseil des ministres, des membres des cabinets ministériels au Québec et des dirigeants d'organismes pour 2016-2017:
- a) l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour;
 - b) les coûts ventilés;
 - c) le cas échéant, tout autre coût ventilé par poste: frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc.
 - d) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires concernés et autres participants.
-

Aucun voyage ou déplacement en avion ou en hélicoptère au Québec n'a été fait par la Régie du logement durant la période 2016-2017.

3. Liste des dépenses en publicité (incluant celles sur Internet), en articles promotionnels et en commandites pour chaque ministère (y compris le cabinet ministériel) et organisme. Fournir la liste détaillée de ces dépenses en indiquant :
- a) la ventilation des sommes dépensées pour 2016-2017, et les prévisions pour 2017-2018;
 - b) les noms des firmes de publicité retenues;
 - c) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi pour chacun (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
 - d) les noms des fournisseurs, incluant les contrats de photographes;
 - e) le but visé par chaque dépense;
 - f) dans le cas d'une commandite, la raison et le nom de l'organisme bénéficiaire;
 - g) le coût total et ventilé pour les communiqués de presse.
-

La Régie du logement n'a pas engagé de dépenses en publicité, en articles promotionnels et en commandites en 2016-2017.

4. Liste des dépenses pour l'organisation et la tenue de conférences de presse, d'événements médiatiques, ou autres événements (sommets, congrès, conférences, etc.) :

Par le ministère, en incluant le cabinet ministériel ou l'organisme :

- a) les sommes dépensées en 2016-2017 et les prévisions pour 2017-2018, ventilées par type d'événement;
- b) le but visé par chaque dépense;
- c) le nombre total et liste d'événements, ventilé par type d'événement;

Par un professionnel ou par une firme externe :

- d) les sommes dépensées en 2016-2017 et les prévisions pour 2017-2018, ventilées par type d'événement;
- e) le nom du professionnel ou de la firme de publicité;
- f) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation, ou contrat négocié);
- g) la liste et les noms des fournisseurs et consultants, s'il y a lieu, incluant les contrats de photographies, des vidéos, etc.;
- h) le but visé par chaque dépense;
- i) le nombre total et liste d'événements ventilé par type d'événement.

Exercice financier 2016-2017

La Régie du logement n'a pas tenu de conférence de presse, événement médiatique ou autre événement en 2016-2017.

5. La liste des dépenses en formation de communication :

Organisée par le ministère ou l'organisme :

- a) les sommes dépensées en 2016-2017 et les prévisions pour 2017-2018, ventilées par type d'événement;
- b) le but recherché par chaque dépense;
- c) nombre total et liste des formations ventilée par catégorie;

Organisée par un professionnel ou par une firme externe :

- d) les sommes dépensées en 2016-2017 et les prévisions pour 2017-2018;
- e) le nom de la ou des firmes de publicité ou de communications;
- f) le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
- g) la liste et les noms des fournisseurs ou/et des consultants, s'il y a lieu;
- h) le but visé par chaque dépense;
- i) nombre total et liste des formations ventilée par catégorie.

Exercice financier 2016-2017

Aucune dépense n'a été effectuée pour la période concernée.

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du ministère en vertu du Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphes 22 et 23).

6. La liste des dépenses en formation de communication :
Organisée par le ministère ou l'organisme pour le personnel politique, les membres du conseil exécutif ou les députés :
- a) les sommes dépensées pour l'exercice financier 2016-2017 et les prévisions pour 2017-2018;
 - b) le but visé par chaque dépense;
 - c) la nature de la formation;
 - d) les personnes concernées.
-

Sans objet.

7. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme, excluant le cabinet ministériel en 2016-2017, en indiquant:

- a) les noms du professionnel ou de la firme;
- b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
- c) le détail des travaux ou services effectués (but visé);
- d) la date d'octroi du contrat;
- e) le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;
- f) l'échéancier;
- g) dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

par le ou les cabinets ministériels en 2016-2017, en indiquant :

- a) les noms du professionnel ou de la firme;
 - b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
 - c) le détail des travaux ou services effectués (but visé);
 - d) la date d'octroi du contrat;
 - e) le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;
 - f) l'échéancier;
 - g) dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.
-

RÉGIE DU LOGEMENT		
LISTE DES CONTRATS DE MOINS DE 25 000\$ (2016-2017)		

Fournisseur	Description	Montant
9332-3947 Quebec inc. (Plaza Universel)	Location de salles	6,650.00 \$
Aidans Dupont huissiers de justice	Huissier	2,031.76 \$
Air Spécialiste inc.	Entretien des unités informatiques et de la salle des serveurs	9,067.00 \$
Amaro inc.	Distribution d'eau	1,082.02 \$
Bélanger Tremblay, huissiers de justice inc.	Huissier	2,075.34 \$
Bell Canada (Compagnie de téléphone Bell du Canada)	Téléphone (annuaires)	7,035.52 \$
Costco Wholesale	Téléviseurs pour système visio	7,503.16 \$
Carpentier, huissiers de justice	Huissier	1,723.99 \$
CDW Canada corp.	Équipements informatiques	8,804.89 \$
Centres d'achats Beauward ltée, Les	Agent de sécurité	4,280.00 \$
Cirrus Meeting	Fournitures	2,424.10 \$
Caisse Desjardins	Services financiers	14,396.57 \$
Communication Demo inc.	Presse électronique	17,994.46 \$

Fournisseur	Description	Montant
Compugen inc.	Fournitures	7,752.50 \$
Comtois, Suzanne (avocate)	Avocat	1,500.00 \$
Consultants Longpré & associés inc., Les	Service de santé - aide aux employés	9,759.25 \$
Corbeil, Carole s.o.	Traduction	2,261.13 \$
Corporate Express Canada, Inc.	Fournitures	8,812.55 \$
Courrier parlementaire, Le (Publication Mass-Média inc.)	Accès électronique au courrier parlementaire	1,950.00 \$
Documens Distribution inc.	Dictionnaire-Accès électronique	1,500.00 \$
Éditions Yvon Blais inc., Les	Accès électroniques et ouvrages de référence	9,711.27 \$
Électronique Microtech Canada inc.	Contrat de service pour le module d'affichage	2,380.00 \$
Étude André Lessard	Huissier	1,956.54 \$
Étude Bernier, Pelletier, Huissiers de justice, S.E.N.C.R.L.	Huissier	6,865.92 \$
Étude Derpentigny inc.	Huissier	1,630.71 \$
Étude Drolet, huissiers de justice	Huissier	1,123.17 \$
Étude Guy Truchon, Huissiers de Justice	Huissier	1,513.45 \$

Fournisseur	Description	Montant
Étude H. Paul Proulx inc.	Huissier	1,009.99 \$
Étude Jean-Marc Claveau	Huissier	1,575.51 \$
Factum Laurentides inc.	Traduction	6,709.95 \$
Fibretoire inc.	Fournitures	13,599.68 \$
Filion Desjardins huissiers de justice S.E.N.C.R.L.	Huissier	4,007.97 \$
Galameau, Sauvé inc.	Huissier	4,047.22 \$
Gaumont et Associés Huissiers S.E.N.C.	Huissier	1,546.50 \$
Gauthier, Montpetit, huissiers de justice inc.	Huissier	1,528.87 \$
Gestar cons. et form. en gestion des doc. adm. et des archives inc.	Contrat de service pour Documentik	1,278.20 \$
Gestion d'achats Ram inc.	Fournitures	14,902.78 \$
Grand & Toy limitée	Fournitures	13,445.00 \$
Grenier et associés, huissiers de justice	Huissier	1,837.98 \$
Groupe de sécurité Garda SENC	Agent de sécurité	9,144.12 \$
Harieka Groupe conseil inc.	Services professionnels en ressources humaines	4,500.00 \$

Fournisseur	Description	Montant
Huissiers Sherbrooke inc.	Huissier	3,632.76 \$
Hypertec Systèmes inc.	Équipements informatiques	5,672.47 \$
I.P.A.S. [Investigation-Protection-Accès-Sécurité] inc.	Agent de sécurité	8,772.00 \$
Informatique Pro-Contact inc.	Équipements informatiques	3,450.00 \$
Jean-Claude Dubé, avocat, S.A.	Avocat	3,690.00 \$
Joli-Coeur Lacasse S.E.N.C.R.L.	Avocat	5,079.10 \$
Joseph Clermont inc.	Impression d'enveloppes	6,576.00 \$
Langlois Avocats	Avocat	22,196.88 \$
Latraverse huissiers de justice inc.	Huissier	3,134.21 \$
Lexisnexis Canada inc.	Fournitures	3,441.35 \$
Lyreco Canada (inactif)	Fournitures	6,665.24 \$
Mardigrafe inc.	Travaux de graphisme et presse pour le rapport annuel	4,372.00 \$
Médiationsofphilex	Contrat de formation	6,000.00 \$
Micro Focus Software (Canada) inc.	Fournitures	7,835.81 \$

Fournisseur	Description	Montant
Momentum 2000 inc.	Refrigeriseur d'eau	2,882.41 \$
Nedco @ (Rexel Canada électrique inc.)	Fournitures	4,824.63 \$
Novexco inc.	Fournitures	16,898.19 \$
Nurun inc.	Entretien et amélioration du système SISTA	7,275.00 \$
Olympique Solutions informatiques	Fournitures	1,766.90 \$
Paradis Montpetit Beauchamp, huissier justice, div. Recouv.	Huissier	6,730.37 \$
Paradis, Lemieux, Francis, S.E.N.C.	Avocat	2,450.96 \$
Paré, Ouellet, Bigaouette et associés	Huissier	8,498.98 \$
Portomatik inc.	Réparation portes électriques	2,736.00 \$
Premium Collaboration inc.	Système visioconférence	2,834.50 \$
Rogers Communications Canada inc.	Service de téléphonie cellulaire	3,694.25 \$
Roy Bélanger Dupras Avocats, S.E.N.C.R.L.	Avocat	6,971.19 \$
Services électroniques Magary inc.	Entretien et réparation système audio	1,180.35 \$
Soc. formation ind. pour qualité de main-d'oeuvre [SOFIQMO]	Contrat de formation	8,449.00 \$

Fournisseur	Description	Montant
Staples Advantage	Fournitures	2,718.35 \$
Sylvestre & Associés S.E.N.C.R.L. (avocats)	Avocat	3,724.37 \$
Verdon Samson Lemieux Armanda, avocats, s.e.n.c.r.l.	Avocat	5,960.12 \$
Vidéotron ltée	Service de connexion internet	3,483.36 \$
Wokebe inc.	Décontamination- Salle des serveurs	1,305.00 \$
Wolters Kluwer Québec ltée	Accès électroniques	1,625.50 \$
TOTAL		409,446.32 \$

8. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2016-2017 et qui ont fait l'objet de coûts additionnels autorisés par le sous-ministre ou le dirigeant de l'organisme public, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, en indiquant :

Indiquer si oui ou non le ministère ou l'organisme rend lui-même publique et disponible cette information par le biais de son site Internet ou autre moyen de communication.

- a) le nombre d'autorisations;
- b) le nom du professionnel ou de la firme faisant l'objet de cet octroi;
- c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat et faisant l'objet de cet octroi;
- d) le montant accordé;
- e) les motifs de la demande;
- f) tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats.

Aucun contrat, ayant fait l'objet de coûts additionnels autorisés par le président de la Régie du logement, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, n'a été octroyé par la Régie du logement en 2016-2017.

Ce type d'information est toutefois disponible sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://seao.ca/>.

9. Liste détaillée de tous les appels d'offres publics du ministère ou de l'organisme, en indiquant :
- a) la liste des soumissions et le montant de chacune;
 - b) la grille d'évaluation des soumissions;
 - c) la justification du choix du soumissionnaire retenu;
 - d) le délai entre la publication de l'appel d'offres et l'octroi du contrat;
 - e) le cas échéant, les appels d'offres annulés en cours de route et la raison de l'annulation.
-

Aucun appel d'offres publics n'a été lancé par la Régie du logement en 2016-2017. C'est le CSPQ qui procède lors de nos acquisitions nécessitant un mode d'octroi par soumission publique et qui publie sur le SéAO.

Ces informations sont toutefois disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec: <https://www.seao.ca/>.

10. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un cabinet ministériel en 2016-2017, en indiquant, pour chaque contrat :
- a) les noms du professionnel ou de la firme;
 - b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
 - c) le coût;
 - d) l'échéancier;
 - e) dans le cas d'un octroi par soumission, les noms des soumissionnaires et le montant des soumissions.
-

Sans objet.

11. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2016-2017:

- a) Liste de toutes les ressources œuvrant au sein d'un ministère ou d'un organisme et qui ne sont pas des employés du gouvernement;
- b) le total des coûts reliés à ces consultants, ventilé par catégories (incluant la masse salariale);
- c) le sommaire de tout contrat octroyé pour l'embauche de ces consultants;
- d) le nom de chaque consultant et la firme par laquelle il est employé;
- e) une description de son mandat;
- f) la date de début de son contrat;
- g) la date prévue de fin de son contrat;
- h) sa rémunération annuelle.

Les informations relatives aux contrats octroyés à des firmes externes sont disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://www.seao.ca/> ainsi qu'aux engagements financiers de 25 000\$ et plus qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique.

12. Pour chaque projet de développement informatique ou de modernisation des systèmes informatiques de plus de 100 000 \$ initié depuis l'année financière 2003-2004, au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère, indiquer :
- a) le nom du projet;
 - b) la nature du projet;
 - c) l'échéancier initial (et revu s'il y a lieu);
 - d) le montant initialement prévu pour l'ensemble du projet;
 - e) les plus récentes évaluations du coût du projet;
 - f) les coûts engendrés jusqu'à maintenant par le projet, au total et ventilés par année financière;
 - g) l'estimation des coûts restant à déboursier pour compléter la réalisation du projet;
 - h) les firmes ou OSBL associés au développement du projet, incluant tous les sous-traitants associés au projet, les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour, le détail de tout contrat octroyé en précisant le mode d'octroi, le montant et les dates;
 - i) le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour;
 - j) le nombre d'employés (ETC) affectés à ce projet;
 - k) le nombre de consultants externes intégrés ou oeuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère :
 - la valeur totale et ventilée des contrats ou ententes entre le ministère ou l'organisme et les firmes externes pour ces consultants.
 - l) indiquer si l'étude d'opportunité évaluant les possibilités qu'offre le logiciel libre a été réalisée, comme l'exige la Politique cadre sur la gestion des ressources informationnelles des organismes publics.
 - m) Nombre et liste des pénalités appliquées à des sous-traitants dans le domaine des TI pour les 10 dernières années.

Aucun nouveau projet informatique en 2016-2017.

13. Pour le cabinet ministériel et le bureau de circonscription, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2016-2017 (et la ventilation pour chaque mois), de chacune des dépenses suivantes:

- a) la photocopie;
- b) le mobilier de bureau;
- c) l'ameublement;
- d) la décoration et l'embellissement;
- e) le distributeur d'eau de source;
- f) le remboursement des frais de transport;
- g) le remboursement des frais d'hébergement;
- h) le remboursement des frais de repas;
- i) le remboursement des frais d'alcool et de fêtes;
- j) l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement :
 - I. a) au Québec;
 - II. b) à l'extérieur du Québec.

Catégorie :	Coût 2016-2017
a) Photocopie :	30 292 \$
b) Mobilier de bureau :	4 747 \$
c) Ameublement :	0 \$
d) Décoration et embellissement :	0 \$
e) Distributeur d'eau de source :	4 052 \$
f) Remboursement des frais de transport :	93 905 \$
g) Remboursement des frais d'hébergement :	59 017 \$
h) Remboursement des frais de repas :	38 813 \$
i) Remboursement des frais d'alcool et de fêtes :	0 \$

j)-k)	Ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement :	
	I. a) au Québec :	
	frais de voyage :	43 743 \$
	frais d'inscription :	22 209 \$
	II. b) à l'extérieur du Québec :	
	frais de voyage :	0 \$
	frais d'inscription :	0 \$

Note : Les montants inscrits couvrent la période du 1^{er} avril au 28 février 2017.

14. Séparément, pour le cabinet ministériel, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2016-2017 (et la ventilation pour chaque mois), de chaque dépense reliée à la téléphonie :

- a) le nombre de téléphones cellulaires (« BlackBerry », iPhone ou autres types de téléphones intelligents) utilisés;
- b) le nombre de tablettes électroniques utilisées (IPAD ou autres);
- c) le nombre de téléavertisseurs utilisés;
- d) les coûts d'acquisition des appareils;
- e) le coût d'utilisation des appareils;
- f) le coût des contrats téléphoniques;
- g) les noms des fournisseurs;
- h) le nombre de minutes utilisées;
- i) les ordinateurs portables;
- j) le nombre d'ordinateurs portables utilisés;
- k) le coût des frais d'itinérance.
- l) les coûts de résiliation, s'il y a lieu

-
- a) le nombre de téléphones cellulaires (« BlackBerry », iPhone ou autres types de téléphones intelligents) utilisés;

Au 28 février 2017, la Régie du logement avait 8 cellulaires et 13 téléphones intelligents.

- b) le nombre de tablettes électroniques utilisées (IPAD ou autres);

La Régie du logement n'a aucune tablette électronique.

- c) le nombre de téléavertisseurs utilisés;

Pas de téléavertisseur

- d) les coûts d'acquisition des appareils;

Inclus dans l'abonnement.

- e) et f) le coût d'utilisation des appareils; le coût des contrats téléphoniques;

Mois	Coût *	Nombre de minutes
Avril 2016	616,54 \$	4 259,00
Mai 2016	524,36 \$	4 254,71
Juin 2016	518,01 \$	5 299,93
Juillet 2016	533,23 \$	3 742,56
Août 2016	1001,52 \$	3 857,35
Septembre 2016	529,41 \$	4 496,30
Octobre 2016	937,36 \$	5 305,74
Novembre 2016	582,10 \$	5 554,05
Décembre 2016	582,10 \$	5 953,46
Janvier 2017	672,90 \$	4 877,84
Février 2017	1032,96 \$	6 314,30
Mars 2017	n/d	n/d
TOTAL	7 530,49 \$	53 915,24

Données compilées jusqu'au 28 février 2017

*** Coût total inclus le coût des données (Mo)**

- g) les noms des fournisseurs;

Rogers Direct

- h) le nombre de minutes utilisées;

53 915,24

- i) les ordinateurs portables;

Portables achetés	7	9 994,11 \$
-------------------	---	-------------

- j) le nombre d'ordinateurs portables utilisés;

65

- k) le coût des frais d'itinérance.

0 \$

- l) les coûts de résiliation, s'il y a lieu

1 426,22 \$

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du ministère en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels*.

15.

- a) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et plus.
- b) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et moins.
- c) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation): le nombre total de jours de maladie pris par le personnel.
- d) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de personnes ayant dans leur réserve de congé de maladie moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi.
- e) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation): le nombre d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.);
 - le coût moyen par employé, selon la classe de travail.
- f) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre total de jours de vacances pris par le personnel.

- g) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de personnes ayant dans leur réserve de jours de vacances moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi.
- h) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation): le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique.
- i) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation): le nombre de personnes et la répartition par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, contractuels, etc.) qui reçoivent une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère, et qui reçoivent également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales et les établissements hospitaliers.
- j) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation): l'évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix, etc.) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions).
- k) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : l'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir.
- l) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie.

- m) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation): le nombre de postes par catégories d'emploi et par leur territoire habituel de travail (le centre principal de direction et chacune des régions).
- n) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation): le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires.
- o) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre d'employés permanents et temporaires.
- p) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de départs volontaires, ventilé par raisons du départ.
- q) Pour chaque direction du ministère et direction d'organisme relevant du ministère, le nombre de postes abolis ventilé par corps d'emploi, pour 2016-2017 et les cinq années précédentes;
- r) L'effectif autorisé par le SCT en vertu de la loi 15 sur le contrôle des effectifs, par année, depuis l'instauration de la loi.

15. Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015 et 2015-2016, 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation):

- a) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et plus
- b) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et moins

Catégorie d'emploi	Sexe		Total et % de l'effectif	- 35 ans	35 ans et +	Personnes handicapées	Anglophones	Autochtones	Communautés culturelles
	Hommes	Femmes							
Cadres	3 100 % ³		3 1 %		3 100 %				
Professionnels	7 39 % ³	11 61 % ³	18 9 % ⁴	3 17 %	15 83 %				7 39 % ³
Fonctionnaires	50 36 % ³	89 64 % ³	139 69 % ⁴	11 8 %	128 92 %	18 13 % ³			40 29 % ³
Total de l'effectif régulier¹ et occasionnel	60 38 %⁴	100 63 %⁴	160 80 %⁵	14 9 %	146 91 %	18 11 %			47 29 %⁴
Hors cadres ²	18 44 %	23 56 %	41 20 %		41 100 %	1 2 %			1 2 % ³
Total de l'effectif Global	78 39 %⁵	123 61 %⁵	201 100 %	14 7 %	187 93 %	19 10 %⁵			48 24 %⁵

¹ Nommé et rémunéré selon la Loi sur la fonction publique

² Personnel de la haute direction et régisseurs

³ Pourcentage par catégorie d'emploi

⁴ Pourcentage de l'effectif régulier et occasionnel

⁵ Pourcentage de l'effectif global

Question 15 c) e)

c) le nombre total de jours de maladie pris par le personnel;

Nombre total de journées de maladie prises par le personnel en 2016-2017

	Cadre	Professionnel	Fonctionnaire	Total
Maladie (jours) ⁽¹⁾	34,50	70,00	2844,50	2949,00

(1) Tient compte de l'assurance traitement
Les données sont en date du 17 mars 2017

e) le nombre d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.);
– le coût moyen par employé, selon la classe de travail

Nombre total d'heures supplémentaires faites par le personnel en 2016-2017

	Cadre	Professionnel	Fonctionnaire	Total
Heures suppl.	0	1355,90	9127,48	10483,38
Coût moyen par employé	0 \$	3635,34 \$	2356,72 \$	2503,31 \$

Les données sont en date du 17 mars 2017

Question 15 d) g)

d) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de congé de maladie moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;

g) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de jours de vacances moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;

Réserve de congés de maladie

	Hors-Cadre	Cadre	Professionnel	Fonctionnaire
d) Moins de 10 jours	39	0	3	67
De 10 à 50 jours	1	2	9	52
De 50 à 100 jours	0	1	3	12
100 jours et plus	1	0	3	8

Réserve de jours de vacances

	Hors-Cadre	Cadre	Professionnel	Fonctionnaire
g) Moins de 10 jours	13	0	6	83
De 10 à 50 jours	15	3	10	53
De 50 à 100 jours	8	0	2	2
100 jours et plus	5	0	0	1

Les données sont en date du 17 mars 2017

Question 15 f) h)

- f) le nombre total de jours de vacances pris par le personnel;
- h) le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique;

EMPLOYÉS DE LA RÉGIE DU LOGEMENT
(Embauchés selon la Loi sur la fonction publique)

2016-2017	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Total
Nombre de jours de vacances	141,50	234,50	292,50	543,50	766,00	406,50	169,50	132,50	236,50	184,00	136,00	188,00	3431,00
Nombre de plaintes pour harcèlement psychologique	Non pertinent												

Question 15 i) j) k) l)

- j) l'évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix, etc.) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions) :

2016-2017	Hors cadres	Cadres	Professionnels et juristes	Techniciens	Personnel de bureau	TOTAL
Baie-Comeau					1	1
Drummondville					2	2
Gaspé						0
Gatineau	1				1	2
Granby	1				1	2
Joliette					1	1
Laval	4				4	8
Longueuil	3				4	7
Montréal	23	1	3	1	30	58
Québec	4				6	10
Rimouski					1	1
Rivière-du-Loup					1	1
Rouyn-Noranda					1	1
Saguenay				1	3	4
Saint-Hyacinthe					1	1
Saint-Jean					2	2
Saint-Jérôme					1	1
Sept-Îles						0
Sherbrooke	1				2	3
Siège social	2	2	15	8	11	38
Trois-Rivières	1				3	4
Val d'Or					1	1
Valleyfield	1			1	1	3
Total	41	3	18	11	78	151

Note : Les heures rémunérées autorisées au 31 mars 2017 sont de 373 300 heures.
Les données sont en date du 28 février 2017

- k) l'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir :

2016-2017 : 2 employés

- l) le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie :

2016-2017 : 0 employé

- i) le nombre de personnes et la répartition par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, contractuels, etc.) qui reçoivent une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère, et qui reçoivent également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales et les établissements hospitaliers :

Les informations quant au nombre de personnes, par catégorie d'emploi, qui reçoivent une rémunération et une prestation de retraite d'un régime de retraite, renferment des renseignements personnels au sens de l'article 54 de la Loi sur l'accès. En raison des paragraphes 1° de l'article 53 ainsi que le premier alinéa de l'article 59, ces renseignements sont confidentiels. Par ailleurs, l'amalgame des renseignements recherchés n'a pas un caractère public conformément à l'article 57 de la Loi sur l'accès.

Question 15 m)

m) le nombre de postes par catégories d'emploi et par leur territoire habituel de travail (centre principale de direction et chacune des régions) :

2016-2017	Hors cadres	Cadres	Professionnels et juristes	Techniciens	Personnel de bureau	TOTAL
Baie-Comeau					1	1
Drummondville					2	2
Gaspé					1	1
Gatineau	1				3	4
Granby	1				2	3
Joliette					2	2
Laval	4				5	9
Longueuil	3				7	10
Montréal	23	1	3	1	57	85
Québec	4				9	13
Rimouski					1	1
Rivières-du-Loup					1	1
Rouyn-Noranda					1	1
Saguenay				1	3	4
Saint-Hyacinthe					1	1
Saint-Jean					2	2
Saint-Jérôme					3	3
Sept-Îles					1	1
Sherbrooke	1				3	4
Siège social	2	2	15	9	16	44
Trois-Rivières	1				3	4
Val d'Or					1	1
Valleyfield	1			1	2	4
Total	41	3	18	12	127	201

Note : Les heures rémunérées autorisées au 31 mars 2017 sont de 373 300 heures.
Les données sont en date du 28 février 2017

2015-2016	Hors cadres	Cadres	Professionnels et juristes	Techniciens	Personnel de bureau	TOTAL
Baie-Comeau					1	1
Drummondville					2	2
Gaspé					1	1
Gatineau	1				4	5
Granby	1				2	3
Joliette					2	2
Laval	4				4	8
Longueuil	3				7	10
Montréal	24	1	4	1	57	87
Québec	4				9	13
Rimouski					2	2
Rivières-du-Loup					1	1
Roupy-Noranda					1	1
Saguenay				1	3	4
Saint-Hyacinthe					1	1
Saint-Jean					2	2
Saint-Jérôme					3	3
Sept-Îles					1	1
Sherbrooke	1				2	3
Siège social	1	3	15	11	15	45
Trois-Rivières	1				3	4
Val d'Or					1	1
Valleyfield	1			1	2	4
Total	41	4	19	14	126	204

Note : L'effectif autorisé au 31 mars 2016 est de 191 ETC
Les données sont en date du 29 février 2016

2014-2015	Hors cadres	Cadres	Professionnels et juristes	Techniciens	Personnel de bureau	TOTAL
Baie-Comeau					1	1
Drummondville					2	2
Gaspé					1	1
Gatineau	1				4	5
Granby	1				2	3
Joliette					2	2
Laval	4				5	9
Lévis					1	1
Longueuil	3	1			6	10
Montréal	25	1	4	3	65	98
Québec	5				8	13
Rimouski					2	2
Rivière-du-Loup					1	1
Rouyn-Noranda					1	1
Saguenay				1	3	4
Saint-Hyacinthe					1	1
Saint-Jean					2	2
Saint-Jérôme					3	3
Sept-Îles					1	1
Sherbrooke	1				4	5
Siège social	3	3	16	9	17	48
Trois-Rivières					3	3
Val d'Or					1	1
Valleyfield					4	4
Total	43	5	20	13	140	221

Note : L'effectif autorisé au 31 mars 2015 est de 197 ETC
Les données sont en date du 28 février 2015

Question 15 n)

- n) le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires

La réponse à cette question sera transmise par le **Secrétariat du Conseil du Trésor** et ce, pour tous les ministères et organismes.

Question 15 o)

o) le nombre d'employés permanents et temporaires

La réponse à cette question sera transmise par le **Secrétariat du Conseil du Trésor** et ce, pour tous les ministères et organismes.

Question 15 p)

p) le nombre de départs volontaires, ventilé par raisons du départ

La réponse à cette question sera transmise par le **Secrétariat du Conseil du Trésor** et ce, pour tous les ministères et organismes.

Question 15 q)

- q) Pour chaque direction du ministère et direction d'organisme relevant du ministère, le nombre de postes abolis ventilé par corps d'emploi, pour 2016-2017 et les cinq années précédentes
-

En 2016-2017, 2 postes ont été abolis, et ce, pour l'ensemble de la Régie du logement.

Question 15 r)

- r) L'effectif autorisé par le SCT en vertu de la loi 15 sur le contrôle des effectifs, par année, depuis l'instauration de la loi.
-

La réponse à cette question sera transmise par le **Secrétariat du Conseil du Trésor** et ce, pour tous les ministères et organismes.

16.

- a) Pour chaque ministère et organisme public, et ce par direction : le nombre de départs à la retraite en 2015-2016 et en 2016-2017, incluant le total et la ventilation des indemnités versées.
- b) Pour chaque ministère et organisme public, et ce par direction : le nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines.
- c) Pour chaque ministère et organisme public, et ce par direction : le nombre de départs à la retraite prévus pour 2017-2018 et 2018-2019 et les indemnités de retraite qui seront versées.
- d) Pour chaque ministère et organisme public, et ce par direction : le nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats.

a) Nombre de départs à la retraite en 2016-2017	
La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor et ce, pour tous les ministères et organismes	
b) Nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines	6 ¹
c) Nombre de départs à la retraite prévus pour 2017-2018	40 ²
c) Nombre de départs à la retraite prévus pour 2018-2019	9 ³
d) Nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique embauchés pour un ou des contrats	0

¹ 6 départs à la retraite sur 13 ont été remplacés, soit 46%. Incluant 1 régisseur.

² Incluant 14 régisseurs.

³ Incluant 3 régisseurs.

17. Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes en 2016-2017 en indiquant pour chacun d'eux :

- a) l'emplacement de la location;
- b) la superficie totale pour chaque local loué;
- c) la superficie totale réellement occupée;
- d) la superficie inoccupée;
- e) le coût de la location au mètre carré;
- f) le coût total de ladite location;
- g) les coûts d'aménagement, de rénovation réalisé depuis le 1er avril 2011, la nature des travaux et le ou les bureaux visés;
- h) la durée du bail;
- i) le propriétaire de l'espace loué;
- j) les noms des sous-locataires et les revenus liés à des sous-locations, le cas échéant.

Le montant total de location versé est de **1 891 479.28 \$** pour la période du 1^{er} avril 2016 au 28 février 2017.

Coût des aménagements depuis avril 2016 : **70 722.31 \$**

Emplacement	Superficie louée -m ²	Coût/m ²	Coût total	Coût des aménagements depuis avril 2016	Durée du bail	Propriétaire de l'espace loué
BAIE-COMEAU 625, boul. Lafèche	33.81	175.79 \$	5 448.19 \$		2025-06-14	Société en commandite Lafèche
DRUMMONDVILLE 1680, boul. Saint-Joseph	96.34	139.55 \$	12 323.85 \$		note 1	S.Q.I.
GASPÉ 96, Montée Sandy Beach	41.60	213.36 \$	8 136.26 \$		note 1	S.Q.I.
GATINEAU 170, rue de l'Hôtel de Ville	379.24	241.73 \$	84 032.52 \$		note 1	S.Q.I.
GRANBY 77, rue Principale	174.47	137.93 \$	22 058.63 \$		note 1	S.Q.I.
JOLIETTE 450, rue Saint-Louis	131.32	169.89 \$	20 450.54 \$		note 1	S.Q.I.
SAGUENAY 3950, boul. Harvey	276.91	132.02 \$	33 511.39 \$		note 1	S.Q.I.
LAVAL 2800, boul. Saint-Martin O.	351.40	220.80 \$	71 124.90 \$		note 1	S.Q.I.
LONGUEUIL 201, Place Charles-Lemoyne	631.61	129.86 \$	75 182.36 \$	15 276.33 \$	note 1	S.Q.I.
MONTRÉAL (village olympique) 5199, Sherbrooke est	4694.22	216.20 \$	930 333.47 \$		entente de location 2017-06-30	Capreit 2 limited partnership
MONTRÉAL - entrepôt 190, boul. Crémazie est	740.17	99.75 \$	67 674.09 \$		note 1	S.Q.I.

Emplacement	Superficie louée -m²	Coût/m²	Coût total	Coût des aménagements depuis avril 2016	Durée du bail	Propriétaire de l'espace loué
MONTRÉAL (centre-ville) 1425, René-Lévesque O.	713.82	202.42 \$	132 451.55 \$		2020-02-29	Complexe 1425 RLO S.E.C.
QUÉBEC 900, bl. René-Lévesque est	847.39	288.41 \$	224 031.39 \$		2028-03-31	9292-6369 Québec inc.
RIMOUSKI 337, rue Moreault	54.50	158.71 \$	13 093.54 \$	55 445.98 \$	note 1	S.Q.I.
RIVIÈRE-DU-LOUP 33, rue de la Cour	32.60	173.29 \$	5 178.36 \$		note 1	S.Q.I.
ROBERVAL 755, boul. Saint-Joseph	17.20	169.40 \$	3 914.79 \$		2018-10-31	Société en commandite Plaza Roberval enr.
ROUYN-NORANDA 255, rue Principale	43.08	168.28 \$	6 645.54 \$		2014-10-31	Développement Tetra inc.
SAINT-JÉRÔME 500, boul. des Laurentides	197.39	208.15 \$	37 661.36 \$		2016-12-15	Riocan Holdings (Québec) inc.
SAINT-HYACINTHE 3225, avenue Cusson	52.74	197.15 \$	9 531.39 \$		2020-08-31	Les Centres d'Achats Beauward Ltée
ST-JEAN-SUR-RICHELIEU 109, rue St-Charles	123.89	178.22 \$	20 240.22 \$		note 1	S.Q.I.
SALABERRY-DE-VALLEYFIELD 151, rue Salaberry ouest	98.17	151.66 \$	13 647.48 \$		2017-09-30	9183-2436 Québec inc.
SEPT-ÎLES 456, rue Arnaud	46.85	176.24 \$	7 568.88 \$		2017-12-31	Gestion Immobilière de la Rive
SHAWINIGAN 212, 6 ^e rue	67.16	143.57 \$	8 838.94 \$		note 1	S.Q.I.
SHERBROOKE 200, rue Belvédère nord	273.34	210.59 \$	52 764.91 \$		2019-07-14	2423-5632 Québec inc.

Emplacement	Superficie louée -m ²	Coût/m ²	Coût total	Coût des aménagements depuis avril 2016	Durée du bail	Propriétaire de l'espace loué
THETFORD-MINES 693, St-Alphonse nord	5.20	144.42 \$	688.38 \$		note 1	S.Q.I.
TROIS-RIVIÈRES 100, rue Laviolette	309.79	136.88 \$	38 869.93 \$		note 1	S.Q.I.
VAL-D'OR 400, Boul. Lamaque	21.68	193.65 \$	3 848.46 \$		2015-01-07	Monsieur André Soucy
TOTAL versé à la S.Q.I.			1 891 479.28 \$	70 722.31 \$		
Note 1: Aucune durée de bail pour les immeubles en propriété (S.Q.I.)						

- c) Les surfaces sont occupées à 100%
- d) La Régie du logement ne possède aucun espace inoccupé
- j) La Régie du logement n'a aucun locataire

18. Pour le cabinet ministériel, les bureaux de circonscription des ministres, la direction générale du ministère et la haute direction des organismes publics, fournir le détail et la ventilation des coûts, pour 2016-2017, du déménagement, de l'aménagement, de la rénovation et autres travaux effectués dans les espaces occupés. Pour les rénovations, fournir :
- a) la ou les dates des travaux;
 - b) les coûts;
 - c) le nom de la ou des firmes ayant effectué les travaux.
-

Aucun déménagement, aménagement, rénovation ou autre travail n'ont été effectués dans les espaces occupés par la haute direction de la Régie du logement.

19. Liste du personnel de cabinet de chaque membre du Conseil des ministres durant l'année 2016-2017, en indiquant pour chaque individu :

- a) la date de l'entrée en fonction et la date de départ, le cas échéant;
- b) le titre de la fonction;
- c) l'adresse du port d'attache;
- d) le traitement annuel ou, selon le cas, les honoraires versés;
- e) la prime de départ versée, le cas échéant;
- f) le montant total et la ventilation des primes ou bonis reçus;
- g) la liste du personnel politique, incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale il relève;
- h) la description de tâches;
- i) le montant détaillé des salaires, des honoraires et des contrats donnés par le cabinet pour 2016-2017;
- j) le nombre total d'employés au cabinet;
- k) la masse salariale totale par cabinet pour les années financières 2015-2016 et 2016-2017;
- l) le nom des employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui prévu pour la fonction occupée;
- m) s'il a ou non signé les directives du premier ministre intitulées : Directive sur la transparence et l'éthique relativement à l'exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre et Directive concernant les règles applicables lors de la cessation d'exercice de certaines fonctions pour l'État .

Sans objet.

20. Liste des sommes d'argent versées en 2016-2017 à même le budget discrétionnaire du ministre, du ministre délégué, du ministère ou de l'organisme, en indiquant :

- a) le nom de l'organisme concerné ou de la personne;
- b) la circonscription électorale;
- c) le montant attribué;
- d) le détail du projet visé et le but poursuivi par le ministère ou l'organisme.

Sans objet.

21. Liste du personnel hors structure, par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), rémunéré par le ministère, mais qui n'occupe aucun poste dans ce ministère :

- a) le nom de la personne;
- b) le poste occupé;
- c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
- d) l'assignation initiale et l'assignation actuelle;
- e) la date de l'assignation hors structure;
- f) la date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu.

Aucun

22. Liste du personnel en disponibilité par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), en indiquant :

- a) le poste initial;
 - b) le salaire;
 - c) le poste actuel, s'il y a lieu;
 - d) la date de la mise en disponibilité;
 - e) les prévisions pour 2017-2018.
-

La réponse à cette question sera transmise par le **Secrétariat du Conseil du trésor** et ce, pour tous les ministères et organismes.

23. Pour chaque ministère et organisme public (y compris les agences, sociétés, établissements, institutions, etc.), fournir pour 2016-2017, le nombre d'occasionnels mis à pied dont le ministère ou l'organisme a mis fin à l'emploi ou dont le contrat n'a pas été renouvelé, en précisant la ou les raisons et en ventilant :
- a) par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, personnel de soutien, fonctionnaires, etc.);
 - b) prévisions pour 2017-2018;
 - c) par catégorie d'âge.
-

La réponse à cette question sera transmise par le **Secrétariat du Conseil du trésor** et ce, pour tous les ministères et organismes.

24. Pour chaque ministère et organisme, depuis cinq ans, fournir le nombre de postes abolis par bureau régional et par catégorie d'emploi, ainsi que les prévisions pour 2017-2018.
-

Nombre de postes abolis en 2016-2017 :

2016-2017	TOTAL
Baie-Comeau	0
Drummondville	0
Gaspé	0
Gatineau	1
Granby	0
Joliette	0
Laval	0
Longueuil	0
Montréal	0
Québec	0
Rimouski	1
Rivière-du-Loup	0
Rouyn-Noranda	0
Saguenay	0
Saint-Hyacinthe	0
Saint-Jean	0
Saint-Jérôme	0
Sept-Îles	0
Sherbrooke	0
Siège social	0
Trois-Rivières	0
Val d'Or	0
Valleyfield	0
Total	2

25. Pour chaque ministère et organisme, liste des bureaux régionaux et de l'effectif étant rattaché, par catégorie d'emploi, à chacun de ces bureaux. Présenter l'évolution depuis cinq ans, ainsi que les prévisions pour 2017-2018, par mission.

Veuillez vous référer à la réponse de la question 15 j).

26. Liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres, en indiquant :

- a) le nom de la personne;
- b) le poste occupé et le nom de l'organisme;
- c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
- d) l'assignation initiale;
- e) l'assignation actuelle;
- f) la date de l'assignation hors structure;
- g) la date de la fin de l'assignation (s'il y a lieu).

Aucune personne

27. Liste de tous les abonnements aux journaux, aux revues mensuelles, aux publications (format papier ou électronique), aux sites spécialisés de recherche sur Internet (Eureka, etc.) du ministère et des organismes publics en 2016-2017, en précisant pour chaque abonnement :

- a) coût de chacun;
- b) le fournisseur;
- c) la nature du service;

Ventiler le montant total par catégories.

Juridique

Accès à l'information : loi annotée (selon MAJ)	590.00 \$
Accès à l'information et protection des renseignements personnels (selon MAJ + 1 connexion électronique)	1 588.00 \$
Annuaire téléphonique judiciaire du Québec	60.00 \$
Banque AZIMUT – SOQUIJ (électronique)	528.00 \$
Charte des droits de la personne Alter Ego	210.00 \$
Code civil du Québec et Code de procédure civile (volumes reliés en format poche, 51 exemplaires)	2 193.00 \$
Code de procédure civile (MAJ)	140.00 \$
Contrôle judiciaire de l'action gouvernementale	1 175.00 \$
Droit de la personne et les relations de travail (selon MAJ)	222.00 \$
Formulaire de procédure civile	95.00 \$
JurisClasseur Québec – Collection de 24 volumes (selon MAJ)	3 485.00 \$
La Référence – Juridique (accès électronique)	5 562.00 \$
Lois et règlements sur le logement locatif (MAJ)	315.00 \$
Revue légale	143.00 \$
Tableau des modifications et index sommaire des règlements (5 accès électronique)	448.00 \$
Tribunaux administratifs du Québec – Règles et législations annotées (selon MAJ)	269.00 \$

Gestion

Le Courrier parlementaire (électronique – service quotidien)	1 950.00 \$
Les mesures disciplinaires et non-disciplinaires dans les rapports collectifs (selon MAJ)	338.00 \$
La Référence – Ressources humaines (accès électronique)	553.00 \$

Communications

Revue de presse écrite et électronique	22 359.00 \$
Journal de Montréal	40.00 \$
Journal La Presse	22.00 \$
Journal Le Devoir	307.00 \$
Journal Le Soleil	100.00 \$
Journal The Gazette	100.00 \$
Journal de Québec	40.00 \$
Journal Le Droit	100.00 \$
L'actualité	37.00 \$

TOTAL : 42 969.00 \$

Note : compilation faite du 1^{er} avril 2016 au 28 février 2017

28. Les sommes déboursées par le cabinet ministériel, le ministère ou les organismes publics pour l'achat de billets de saison, la réservation de loges et les frais payés afin de devenir membre d'un club privé ou autre.
-

Aucune somme n'a été déboursée en 2016-2017 pour l'achat de billet(s) de saison, pour la réservation de loges ou pour devenir membre d'un club privé ou autre.

29. Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public (incluant les événements ponctuels), fournir, et ce depuis l'existence du site :
- a) le nom du site Web;
 - b) le nom de la firme ou du professionnel, des personnes qui ont conçu le site;
 - c) les coûts de construction du site;
 - d) les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour;
 - e) les coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement);
 - f) la fréquence journalière, hebdomadaire et mensuelle des visites ventilée par section et/ou page du site (nombre de « hits »);
 - g) la fréquence moyenne de mise à jour;
 - h) le responsable du contenu sur le site.

Nom du site Web

www.rdl.gouv.qc.ca

Nom de la firme ou des personnes qui ont conçu le site

La Régie du logement a procédé à une refonte complète de son site Web, lequel a été mis en production le 7 décembre 2016. Les travaux de développement ont été confiés à la firme O2Web Solutions pour un montant de 98 750 \$. Les travaux se sont échelonnés du 14 avril 2015 au 7 décembre 2016.

Une part importante des travaux de développement a été assurée par les ressources internes de la Régie du logement : analystes informatiques et conseiller en communication.

Coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour

L'ancien site Web de la Régie du logement était hébergé au CSPQ au coût de 1 200 \$ par année. La Régie du logement ne pouvait plus faire héberger son nouveau site Web au CSPQ car ce dernier ne pouvait pas supporter la prestation électronique de services et son application de transaction en ligne.

Depuis le 7 décembre 2016, le nouveau site Web est hébergé chez la firme O2Web Solutions au coût annuel de 3 000 \$.

L'entretien et la mise à jour du site sont effectués à l'interne. Un contrat d'un montant maximum de 9 000 \$ a été octroyé à la firme O2Web Solutions pour la période du 8 décembre 2016 au 31 mars 2017 pour des travaux d'amélioration post-production.

Fréquence des visites (nombre de « hits »)

En 2016-2017, en date du 6 décembre 2016, le site Web de la Régie a reçu 1 654 375 visites.

Fréquence moyenne de mises à jour

Une moyenne de dix fois par mois. Toutefois, en janvier de chaque année, une mise à jour importante est faite puisqu'il faut actualiser les documents relatifs à la fixation de loyer.

Le responsable du contenu sur le site

Denis Miron, conseiller en communication et édimestre.

30. Nominations, pour 2016-2017, de mandataires, d'émissaires, de négociateurs, de médiateurs, de commissaires, d'experts, d'enquêteurs et sans en restreindre la portée:
- a) la liste;
 - b) le nom de la personne;
 - c) les mandats de chacune de ces personnes;
 - d) le détail les contrats octroyés pour chaque mandat;
 - e) le résultat du travail effectué;
 - f) les échéances prévues;
 - g) les sommes impliquées.
-

Voir la réponse de la question 7.

31. Pour 2016-2017, les dépenses effectuées par ministère pour les tournées, les visites ou rencontres ministérielles et sous ministérielles dans les régions du Québec, en ventilant pour chacune des régions et en précisant l'objet de la visite pour chacune d'entre elles et en précisant l'objet des rencontres et les personnes ou organismes rencontrés.
-

Sans objet.

32. Pour chaque ministère et organisme, concernant les demandes d'accès à l'information en 2015-2016 et 2016-2017:

- a) les coûts reliés au traitement et réponses aux demandes d'accès;
- b) le montant total facturé et récolté découlant des demandes d'accès à l'information;
- c) le nombre total de demandes reçues;
- d) le nombre de refus (en précisant, par catégorie, les raisons et/ou articles de la Loi invoqués pour le refus);
- e) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 20 jours;
- f) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 30 jours;
- g) le nombre de demandes ayant été traité hors délai.

L'information concernant les demandes d'accès à l'information sera présentée au rapport annuel 2016-2017 des ministères et organismes.

33. La liste exhaustive de tous les mandats et dossiers et de toutes les activités confiées à chaque adjoint parlementaire des membres du Conseil des ministres pour 2016-2017 :

- a) le coût (déplacements, etc.);
 - b) le nombre de ressources affectées;
 - c) le nombre de rencontres;
 - d) le nombre d'ETC affecté à chaque mandat en indiquant leur fonction et leur titre;
 - e) l'objet;
 - f) les dates.
-

Sans objet.

34. Liste des entités administratives créées, fusionnées, scindées ou abolies sous la responsabilité du ministère en précisant les coûts de transition et les coûts de formation.
-

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

35. La liste des ententes et leur nature, signées en 2016-2017 entre le ministère ou l'organisme et le gouvernement fédéral ou d'autres provinces canadiennes, dont la signature a été permise à la suite d'une autorisation obtenue en vertu des articles 3.11, 3.12 ou 3.12.1 de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* ou d'une exclusion obtenue en vertu du premier alinéa de l'article 3.13 de cette même loi.
-

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat des Affaires intergouvernementales canadiennes et ce, pour tous les ministères et organismes.

36. Le détail des crédits périmés et reportés pour chaque ministère et organisme par année budgétaire, et ce, pour l'année financière 2016-2017 et les prévisions pour 2017-2018.
-

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

37. L'inventaire complet des services tarifés que le ministère et les organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère offrent aux citoyens et les tarifs qu'ils exigent. Le coût unitaire de chacun de ceux-ci. La liste de tous les revenus autonomes (tarifs, permis, droits, redevances, etc.) du ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère pour les trois dernières années et les projections pour l'année 2017-2018.
-

L'information concernant la ***Politique de financement des services publics*** sera présentée au **Rapport annuel 2016-2017** des ministères et organismes.

38. Pour chaque ministère et organisme, une copie du plan de réduction des dépenses de fonctionnement pour 2016-2017 et les prévisions 2017-2018.
-

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

39. Pour chaque ministère et organisme public, les sommes reçues en 2016-2017, ainsi que les prévisions pour 2017-2018 et 2018-2019, en provenance du gouvernement fédéral ou d'un autre gouvernement. Indiquer de façon ventilée pour chaque programme, ententes ou autres les sommes reçues, la ou les dates des versements et à quelles fins elles ont été consacrées par le ministère ou l'organisme.
-

Sans objet.

40. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2016-2017, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes au rendement et des bonis.
-

	Montant reçu en 2016-2017¹
Primes au rendement et bonis	9 019,63 \$

¹ Information connue au 28 février 2017. Il s'agit des montants reçus en 2016-2017 en référence à l'évaluation du rendement de 2015-2016.

41. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2016-2017, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes de départ (allocations de transition), incluant les montants versés pour bris de contrat.
-

2016-2017	106 117 \$ (Allocation de transition)
------------------	---------------------------------------

42. Pour chaque ministère et organisme dont les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc., fournir pour l'année financière 2016-2017 le montant total et la ventilation par catégorie d'emploi des augmentations de salaire.
-

La réponse à cette question sera transmise par le **Secrétariat du Conseil du trésor** et ce, pour tous les ministères et organismes.

43. Pour 2016-2017, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, à qui les salaires sont versés sans qu'aucune fonction ou tâche ne leur soit assignée? Pour chaque personne :

- a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions;
- b) fournir la liste des salaires versés et préciser le montant total dépensé par le ministère ou l'organisme.

Il n'y a pas de cadre, de dirigeant ou de sous-ministre qui reçoit une rémunération sans exercer de fonction.

44. Pour 2016-2017, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, ayant été déplacés de leurs fonctions à la suite des remaniements ministériels? Pour chaque personne :
- a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions;
 - b) fournir la liste des salaires versés;
-

La réponse à cette question sera transmise par le **ministère du Conseil exécutif** pour tous les ministères et organismes.

45. La liste des personnes et le mandat des comités formés par le Conseil exécutif, les ministères et organismes ainsi que les honoraires donnés à ces personnes.
-

COMITÉ DE SÉLECTION POUR LE RENOUELEMENT DE MANDATS DES RÉGISSEURS DE LA RÉGIE DU LOGEMENT

Mandat : Le comité est chargé de procéder au renouvellement de mandat des régisseurs de la Régie du logement au terme de leur mandat, selon la procédure prévue à l'article 7.7 de la Loi sur la Régie du logement.	
Membres	Honoraires
M. Daniel Harvey	684 \$
M ^{me} Suzanne Comtois	1 500 \$
M. Raymond Levasseur	768 \$

COMITÉ DE SÉLECTION – JURY DE CONCOURS

Mandat : Le comité est chargé de l'application du processus d'évaluation en vue de la constitution d'une liste de personnes déclarées aptes à être nommées régisseurs à la Régie du logement conformément au processus de recrutement et de sélection des régisseurs. (LRL,)	
Membres	Honoraires
M. Raymond Sarazzin	0 \$
M ^{me} Anne Morin Houde	0 \$
M. Raymond Levasseur	2 779 \$

46. Pour la préparation des projets de loi, des politiques, des stratégies ou des consultations gouvernementales, indiquer, pour chaque type, si une entente de confidentialité a été requise par le ministère ou le cabinet auprès des partenaires. Le cas échéant, pour chacun des types visés, fournir la liste des partenaires engagés ainsi que ladite entente.
-

Cette question n'est pas pertinente à l'étude des crédits.

47. Coûts de reconduction des programmes existants : liste exhaustive des programmes ministériels existants à la fin de l'année financière 2016-2017 et qui n'ont pas été reconduits intégralement en 2017-2018. Pour chacun de ces programmes existants en 2016-2017, donner le coût de reconduction intégral et la dépense prévue aux crédits 2017-2018, en incluant les programmes qui ont été abolis et pour lesquels la dépense sera nulle.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

48. Liste des situations en 2016-2017 où s'est appliqué le principe du cran d'arrêt, tel qu'il est défini dans le Budget de dépenses 2014-2015.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

49. Indiquer les nouvelles initiatives ou toute majoration apportée à un programme existant, les montants en cause ainsi que les mesures prises pour dégager les sommes nécessaires à leur financement.
-

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

50. Nombre de fonctionnaires ou ETC affectés au Plan Nord en 2016-2017 et prévisions pour 2017-2018.
-

Il n'y a aucun fonctionnaire ou ETC qui a été affecté à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan Nord par la Régie du logement pour 2016-2017.

51. Ventilation du budget du ministère consacré au Plan Nord pour 2016-2017 et prévisions pour 2017-2018.
-

Aucune somme n'a été consacrée par la Régie du logement pour l'élaboration et la mise en œuvre du Plan Nord en 2016-2017.

52. Nombre d'employés ou ETC affectés à la Stratégie maritime pour 2016-2017 et prévisions pour 2017-2018.
-

Aucun employé ou ETC n'a été affecté par la Régie du logement à la Stratégie maritime pour 2016-2017.

53. Ventilation budget du ministère consacré à la Stratégie maritime pour 2016-2017 et prévisions pour 2017-2018.

La réponse à cette question sera transmise par le ministère du Conseil exécutif (Secrétariat à l'implantation de la stratégie maritime) pour tous les ministères et organismes.

54. Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds vert.
-

La réponse à cette question sera transmise par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour tous les ministères et organismes (Fonds vert).

55. Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds des ressources naturelles.
-

La réponse à cette question sera transmise par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (Fonds des ressources naturelles) pour tous les ministères et organismes.

56. Liste des aides financières accordés en vertu de programmes financés par le Fonds du Plan Nord.
-

La réponse à cette question sera transmise par la Société du Plan Nord pour tous les ministères et organismes.

57. Pour chacune des cinq dernières années, la somme allouée à l'externe pour tout type de service juridique.

La réponse à cette question sera transmise par le ministère de la Justice pour tous les ministères et les organismes budgétaires en divulguant les informations accessibles au sujet des contrats de services juridiques autorisés par la ministre de la Justice durant l'année financière en indiquant notamment les honoraires approuvés dans la gestion de ces contrats.

58. Portrait global et montant total de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2016-2017 qui ont fait l'objet de coûts additionnels sans être autorisés directement par les sous-ministres ou les dirigeants d'organismes publiques, mais plutôt à la suite d'une délégation du pouvoir du dirigeant de l'organisme d'autoriser une dépense supplémentaire, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics.

Indiquer si oui ou non le ministère ou l'organisme compile cette information en faisant la distinction entre les coûts additionnels autorisés par le dirigeant de l'organisme et les coûts additionnels autorisés à la suite d'une délégation de pouvoir.

Fournir la liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) en indiquant :

- a) le nombre d'autorisations;
- b) le nom du professionnel ou de la firme touché(e);
- c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat;
- d) le montant accordé;
- e) le nom de la personne ayant autorisé la dépense supplémentaire;
- f) les motifs de la demande;
- g) tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats

Indiquer si oui ou non les ministères ou l'organisme rend lui-même publique et disponible cette information par les biais de son site internet ou autre moyen de communication.

Le montant initial et final des contrats sont disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://seao.ca> .

59. Concernant les dépenses en informatique, pour chacun des ministères et organismes (incluant les agences, sociétés, établissements, institutions ou autres) et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018:

- a) la dépense totale (opération et capital);
- b) les grands dossiers en cours;
- c) le nombre d'employés attitrés aux dossiers informatiques;
- d) le préciser le nombre en équivalent ETC et comparaison entre le nombre de ressources internes et externes dans le domaine des TI;
- e) le nombre de consultants externes attitrés aux dossiers informatiques.

a) La dépense totale en 2016-2017

CATÉGORIE DE DÉPENSES	2016-2017 ¹
Continuité	
Encadrement	34 209 \$
Services professionnels internes	541 297 \$
Services professionnels gouvernementaux (CSPQ et autres)	541 890 \$
Services professionnels externes	55 296 \$
Achat de logiciels, licences et matériel	233 682 \$
Projets (nouvelles initiatives et parachèvement)	
Services professionnels internes	
Services professionnels gouvernementaux (CSPQ et autres)	
Services professionnels externes	42 200 \$
Achat de logiciels, licences et matériel	
TOTAL	1 449 203 \$

¹ Dépenses en date du 28 février 2017

b) Les grands dossiers en cours

Les informations sont disponibles au tableau de bord (site Internet <https://www.tableaubordprojetsri.gouv.qc.ca/>)

c) Le nombre d'employés attitrés aux dossiers informatiques

d) nombre en équivalent ETC et comparaison entre le nombre de ressources internes et externes dans le domaine des TI

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes

e) Le nombre de consultants externes attitrés aux dossiers informatiques

Voir la question 11.

60.

- a) Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2016-2017, le montant total en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : la masse salariale.
 - b) Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2016-2017, le montant total en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : des indemnités de retraite, s'il y a lieu.
-

a) La réponse à cette question sera transmise par le **Secrétariat du Conseil du trésor** et ce, pour tous les ministères et organismes.

b) Aucune

61. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2016-2017, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le taux d'absentéisme.
-

La réponse à cette question sera transmise par le **ministère du Conseil exécutif** pour tous les ministères et organismes.

62. Pour chaque ministère et organisme public, portrait complet et bilan détaillé des actions entreprises et des compressions réalisées à la suite de l'annonce du président du Conseil du trésor le 25 novembre 2014. Plus précisément, fournir l'information relative aux actions dans le cadre :

- a) du *Plan de réduction des effectifs pour les ministères et organismes* visant une réduction d'au minimum 2 % de leur niveau d'effectifs;
- b) du chantier sur la révision et l'optimisation des structures et des organismes de l'État;
- c) d'autres actions visant à limiter certains facteurs pouvant contribuer à augmenter les dépenses de rémunération;
- d) de la suspension des bonis du personnel de direction et d'encadrement des ministères, des organismes gouvernementaux et des cabinets ministériels.

Fournir les prévisions pour 2017-2018.

La réponse à cette question sera transmise par le **Secrétariat du Conseil du trésor** et ce, pour tous les ministères et organismes.

63. Pour chaque ministère et organisme public, le détail des actions réalisées et/ou amorcées en 2016-2017 en vue d'atteindre les objectifs fixés dans la Stratégie gouvernementale de développement durable.

L'information sera présentée au rapport annuel 2016-2017 des ministères et organismes.

64. Pour chaque ministère et organisme, liste de tous les rapports (d'évaluation, de vérification, d'enquête ou autres), études, avis, analyses, etc., produits par le ministère ou commandés à un organisme ou une firme externe en 2015-2016 et 2016-2017 en indiquant pour chacun :

- a) le sujet;
- b) la ou les raisons pourquoi il a été produit ou commandé;
- c) les coûts reliés à sa réalisation;
- d) le nom de l'organisme ou de la firme externe, s'il y a lieu.

Préciser, pour chacun, s'il découle d'une demande du ministre ou du cabinet ministériel.

La Régie du logement n'a produit et n'a commandé aucun rapport pour l'exercice financier 2016-2017.

65. Pour chaque ministère et organisme public, incluant les cabinets ministériels et membres du conseil des ministres, pour les années 2015-2016 et 2016-2017, le nombre total de personnes ayant bénéficié du paiement de cotisation à une association (ordre ou corporation) professionnelle en vertu de la Directive concernant le paiement par le gouvernement de cotisations à des associations (6-79) du Conseil du trésor ou de toute autre directive permettant un remboursement de ces cotisations, ventilé par association, ordre ou corporation professionnel en indiquant:

- a) la dépense totale relative au paiement des cotisations;
- b) la liste des associations, ordres ou corporations professionnels auxquels le gouvernement du Québec a versé un paiement pour cotisation;
- c) la liste des employés, cadres, dirigeants, ministres et juges ayant bénéficié de cet avantage.

2015-2016

Association	Membres	Montant des cotisations
Barreau du Québec	45	76,676.73 \$
Chambres des Notaires	3	3,400.05 \$
Conseil des tribunaux administratifs canadiens	2	170.00 \$
Total		80,246.78 \$

2016-2017

Association	Membres	Montant des cotisations
Barreau du Québec	44	82,957.38 \$
Chambres des Notaires	3	4,068.33 \$
Total		87,025.71 \$